

*Département de la SOMME  
Arrondissement de MONTDIDIER  
Canton de MOREUIL  
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

Nbre de conseillers : 10  
Nbre de présents : 6  
Nbre de représenté(s) : 3  
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 1

Date de convocation : 13/04/2018  
Date d'affichage : 18/04/2018

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU Conseil Municipal du 17 avril 2018**

Le dix-sept avril deux mille dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BINET, Maire.

**Etaient présents** : Mme ALLIOTE Sophie - M. BINET Frédéric - M. CARON Yves  
M. GAUDRILLER Patrick - M. SALOME Marc - M. WALLET Jacky

**Etaient représentés** : M. BOILEAU Florent (Pouvoir à Marc SALOME) - Mme CHAVERON Colette (Pouvoir à Yves CARON) - M. PERRIN Sébastien (Pouvoir à Mme ALLIOTE Sophie)

**Etait absente** : Mme CADET Vinciane

M. Jacky WALLET est nommé secrétaire de séance.

**Objet : Contrat de location parcelle M. CHIVOT**

M. le Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

La commune est propriétaire des terres agricoles ZC 24 et ZH 18 exploitées par M. CHIVOT Maïeul d'une surface de 250 m<sup>2</sup> pour la parcelle cadastrée ZC n°24 située face au terrain de moto cross et d'une surface de 5 000 m<sup>2</sup> pour la parcelle cadastrée ZH 18 située au Bois les Ulysses, lieudit « les Monts Rotis ».

Le bien ZH 18 avait fait l'objet d'une location à M. CHIVOT Arnaud.

Le Maire propose de procéder à la régularisation de l'utilisation de ces 2 parcelles, dans les conditions suivantes :

- prêt à usage de type commodat à titre précaire et gracieux pour la parcelle cadastrée ZC n°24
- prêt à usage de type commodat à titre précaire et onéreux aux conditions précédentes nonobstant la réactualisation pour la parcelle cadastrée ZH n°18

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'établir un contrat de prêt à usage de type commodat tel que mentionné ci-dessus pour ces deux parcelles avec M. CHIVOT Maïeul successeur de M. CHIVOT Arnaud, son père.
- Donne délégation à M. le Maire pour la mise en place de ces deux contrats d'une durée d'un an, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018, renouvelable par tacite reconduction, et à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Frédéric BINET